

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF1014

présenté par
M. Rolland

ARTICLE 29

Supprimer les alinéas 26 et 68.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Chambres de Commerce et d'Industrie ont engagé depuis quelques années une profonde mutation.

Cela s'est traduit, entre autre, par la diminution d'un quart de leurs effectifs. Pourtant, ce sont des acteurs incontournables du développement économique des territoires.

Par conséquent il convient de leur laisser le temps et les moyens d'achever leur mutation avant de supprimer une partie de leurs ressources.